

Question écrite au Collège

Objet : rétrocession des charges d'urbanismes

Dans le cadre de la captation de charges d'urbanisme il est d'usage que la Région rétrocède les sommes perçues aux commune concernées par les projets immobiliers.

Dans ce cadre divers problèmes ont été constatés. Qu'en est-il pour notre commune ? De retards ou des difficulté administratives entravent-elles ces rétrocessions et dans quelle mesure ?

Pour 2019 et 2020 quelles sommes nous ont été rétrocédées ?

Quelles sont les sommes non rétrocédées qui devraient normalement nous parvenir ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Conseiller communal



Anderlecht, le 12 janvier 2021

ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

A l'attention de Monsieur Van Goidsenhoven,
Conseiller communal

Monsieur le Conseiller communal,

Vous voudrez bien trouver ci-après les éclaircissements demandés quant à la question écrite au sujet de la rétrocession des charges d'urbanisme.

La gestion des charges d'urbanisme est une compétence régionale en collaboration avec les 19 communes bruxelloises.

Certes, la communication sur la procédure et la mise en pratique n'ont pas toujours été aisés mais une collaboration entre les 19 communes et la région a été mise en place afin d'améliorer et de simplifier la procédure en vigueur.

Entre 2015 et 2020, la région a reçu **2 521 779,48 €** des titulaires de permis.

Il est d'ailleurs possible de consulter via l'outil NOVA les dates de paiements (*cfr. NOVA – Charges d'urbanisme – gestion des charges des permis délivrés – date versement intégral de la somme*).

En 2017, la Région a engagé **491 645,00 €** via un arrêté de rétrocession.

La Région doit encore engager **2 030 134,48 €**.

En 2018, la Région a versé une première tranche de **393 400,00 €** à la suite de nos engagements.

La seconde partie sera versée lorsque l'envoi de la déclaration de créance et un rapport final seront établis (comme mentionné dans l'arrêté de rétrocession).

Pour l'heure, un registre en ligne, permet de consulter tous les permis régionaux qui sont chargés, vous y trouverez sans doute des réponses à vos questions.

<https://openpermits.brussels/fr/charges>

En espérant avoir répondu à votre demande,

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de nos sentiments les meilleurs,

Par ordonnance,

Marcel VERMEULEN,

MARCEL
VERMEULEN *

Secrétaire communal

Signature numérique de MARCEL
VERMEULEN *
DN : cn=MARCEL VERMEULEN *,
serialNumber=1434, c=BE, o=ADEHIS SAC
Date : 2021.01.22 11:55:44 +01'00'

Par délégation,

Alain KESTEMONT,

Échevin de l'urbanisme et de
l'environnement

Place du Conseil 1 Raadsplein
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be